

65 entrepreneurs des Hauts-de-France concourent au Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié

- L'Institut Randstad récompense les entrepreneurs-salariés les plus inspirants de la région Hauts-de-France,
- 65 candidatures, issues des 5 CAE de la région, ont été reçues par l'Institut,
- 27 entrepreneurs-salariés présélectionnés sur dossier défendent leur projet devant le jury, le mercredi 4 mars à Lille.

L'Institut Randstad, laboratoire du groupe Randstad France pour le retour durable à l'emploi, a lancé en décembre dernier, la première édition du « Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié » dans les Hauts-de-France. Ce concours vise à promouvoir et soutenir l'action des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) du territoire et le statut, encore trop méconnu, d'entrepreneur-salarié. Cette qualification, emblématique de l'économie sociale et solidaire, s'affirme comme un levier efficace de création d'emploi, notamment dans les territoires périphériques. Plus d'un entrepreneur-salarié des Hauts-de-France sur dix (65 sur les 500 que compte la région) a candidaté au Prix. Ils sont issus des cinq CAE du territoire et exercent plus de quarante activités différentes. 27 candidats, dont 16 femmes, ont été présélectionnés sur dossier et viendront défendre leur projet le 4 mars à Lille. Le Prix Institut Randstad vise à récompenser les entrepreneurs-salariés les plus créatifs, inventifs et inspirants de la région Hauts-de-France. Les entrepreneurs salariés seront récompensés dans cinq catégories, dotées chacune d'un prix de 3 000 euros. La cérémonie de remise de prix aura lieu au mois d'avril à Lille.



Laurent Morestain

« L'entrepreneuriat salarié est une innovation sociale encore trop peu connue. Elle est pourtant le fruit de ce que l'économie sociale et solidaire fait de mieux. Tout le monde n'a pas vocation à lancer une entreprise, mais parfois, la seule option pour retrouver un emploi consiste à créer sa propre activité. Les coopératives d'activités et d'emploi permettent de le faire en offrant les garanties et la protection du salariat. Ce faisant, elles libèrent l'esprit entrepreneurial de ceux qui n'osaient pas se lancer. Le Prix que nous avons conçu vise à célébrer l'esprit et le génie de tous les salariés-entrepreneurs des Hauts-de-France, leur donner les moyens de développer leur activité et susciter des vocations », explique Laurent Morestain, secrétaire général du groupe Randstad France et président de l'Institut Randstad.

L'entrepreneuriat salarié, c'est quoi ?

Plutôt que de créer sa propre structure, une personne souhaitant lancer son activité peut rejoindre une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) : un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs.

Cette forme d'entrepreneuriat collectif lui offre une solution plus sûre pour lancer son activité. Le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur-salarié en contrat à durée indéterminée, d'une protection sociale et de dispositifs de formation.

Le statut d'entrepreneur-salarié est défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Les 27 entrepreneurs-salariés présélectionnés sur dossier viennent défendre leur projet le mercredi 4 mars au Mama Works de Lille. Tout au long de la matinée, ils seront coachés par 3 binômes composés des équipes communication et marketing du groupe Randstad France, ainsi que Luc Maroni, fondateur de CoopConnexion, CAE basée à Lens, Margault Phelip, manager de l'agence Archipel&Co, agence conseil spécialisée dans l'économie sociale et solidaire et Maxime Pourbaix, de la coopérative de communication lilloise « Bien fait pour ta com' ». Ils leur prodigueront leurs conseils pour affiner leur présentation et séduire le jury.

L'après-midi sera entièrement consacrée à l'évaluation des projets. Trois jurys, composés d'un représentant du siège du groupe Randstad, d'un membre du réseau d'agences Randstad dans le Nord, d'un partenaire du prix et d'une personnalité de l'écosystème entrepreneurial des Hauts-de-France évalueront les candidats dans cinq catégories :

- Accompagnement et Formation
- Art, artisanat
- Ecologie, environnement
- Nouvelles technologies
- Solidarité, lien social, innovation sociale

Les projets seront évalués sur quatre critères précis :

- **Les qualités entrepreneuriales et le parcours** : ce critère valorise le parcours et la personnalité des entrepreneurs-salariés et leur capacité à construire et développer un modèle économique pérenne,
- **La création de valeur économique et sociale** : Il évalue l'impact du projet entrepreneurial sur son territoire et pour son écosystème, notamment sa capacité à créer de la valeur économique, sociale et environnementale,
- **La pertinence de la candidature dans le cadre du prix** : les candidats devront expliquer la manière dont ils comptent utiliser la somme associée au prix pour le développement de leur activité,
- **La qualité et l'originalité du pitch.**

A l'issue de cette session, les jurys devront établir la liste des 10 finalistes, deux pour chacune des cinq catégories. Ils seront distingués lors de la cérémonie de remise des prix qui

aura lieu en avril à Lille. Le lauréat de chaque catégorie remportera une bourse de 3 000 euros.

En complément, les collaborateurs du groupe Randstad désigneront, parmi les dix finalistes, le projet « coup de cœur Randstad », qui se verra attribuer une aide de 4 000 euros.

A travers ce prix et un soutien humain et financier, l'objectif de l'Institut Randstad est de devenir, à terme, un partenaire de référence des CAE sur le territoire des Hauts-de-France.

Pour en savoir plus sur le Prix Institut Randstad pour l'entrepreneuriat-salarié :

<https://www.grouperandstad.fr/institut/prix-institut-randstad/>

A propos de l'Institut Randstad

Créé en 2005, l'Institut Randstad est le laboratoire du groupe Randstad pour le retour durable à l'emploi. Ainsi, grâce à ses actions et aux projets qu'il soutient, il accompagne les publics les plus fragilisés des territoires vulnérables en France, en travaillant sur les nouvelles formes d'emploi écoresponsables et la fracture numérique. Ces cibles prioritaires sont les jeunes décrocheurs et les personnes en situation d'insertion ou les grands exclus.

A propos du groupe Randstad France

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, numéro 1 mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2019 un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros. En 2019, le groupe (13 600 collaborateurs-trices, dont 4 000 au titre d'AUSY et 5 600 CDI Intérimaire) aura délégué en moyenne 75 000 salariés intérimaires chaque semaine et recruté 28 000 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Cinq des filiales du groupe Randstad France (Randstad, Randstad Inhouse, Expectra, Appel Médical et JBM) sont certifiées Top Employer.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

[@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)



<http://resources.grouperandstad.fr>

[@resources_FR](https://twitter.com/resources_FR)

Contact presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication

Tél. 01 41 62 22 10

Clément Moulet : 06 99 64 67 77

Delphine Elatri : 06 69 03 14 87

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi : sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément : donna.clement@wellcom.fr

Rachel Housinou : rachel.housinou@wellcom.fr